

CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 23-24 : « Espace public et culture »

Synthèse du Rapport du Groupe 8

LES PAYSAGES, UN BIEN COMMUN CULTUREL D'INTERET PUBLIC ?

RÉFÉRENTE : Lætitia MORELLET, directrice régionale adjointe déléguée des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine en charge des patrimoines et de l'architecture

Membres du groupe :

- **Dimitri BOUTLEUX**, Adjoint au maire en charge de la création et des expressions culturelles, ville de Bordeaux
- **Luc GEISMAR**, ancien député de Loire-Atlantique, suppléant XVIIe législature
- **Paul GERNIGON**, chargé de mission éducation populaire, solidarité et gens du voyage de la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle du ministère de la culture, élu CFDT-culture au comité social d'administration de l'administration centrale
- **Olivier LANDES**, directeur de l'association « Art en ville », enseignant en master de projets culturels en espace public, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- **Erika SOPHIE**, directrice du merchandising société RIMOWA, groupe LVMH
- **Sylvie VIOLAN**, directrice de la Scène nationale Carré-Colonnes, directrice du festival international des arts de Bordeaux Métropole

Avec la participation d'Anne Colombe de Vallée, étudiante à Sciences Po Paris

Principaux points du rapport

L'attachement aux paysages fait partie de notre référent collectif depuis longtemps : des peintures de la Renaissance et du 17^{ème} siècle aux auteurs romantiques, de l'utilisation massive de la carte postale paysagère dès l'invention de la photographie aux panneaux autoroutiers renseignant sur les paysages traversés, enfin aux millions de photos partagées largement sur les réseaux sociaux, tout démontre cet engouement, sensible et populaire.

Parce qu'ils ont été mis à mal à l'époque moderne, avec l'industrialisation, l'urbanisation et le tourisme de masse, les paysages ont fait l'objet de très nombreux textes protecteurs de notre environnement, par exemple la loi Littoral, la loi de 1979 avec les missions confiées aux architectes des bâtiments de France ou les Parcs naturels régionaux.

La période actuelle, marquée par les priorités environnementales et écologiques, d'adaptation au changement climatique, augure d'une nouvelle étape dans la prise en compte des paysages par les pouvoirs publics. Mais, au-delà, se manifeste de façon diffuse, plurielle et massive ce que les auteurs du rapport nomment une « demande de « paysage » à laquelle il faut répondre.

En effet, au-delà d'un besoin élémentaire de relation à la nature, les confinements liés à la pandémie de la Covid 19, la sédentarité des modes de vie et de travail, la révolution digitale, l'exiguïté de plus en plus courante dans l'habitat individuel, la sur-fréquentation des réseaux de transports publics, les nuisances sonores, les saturations informationnelles et publicitaires, tout invite à une envie d'évasion, de ralentissement, de rupture.

Comment y répondre ? Le rapport propose deux voies concomitantes :

- d'une part rendre visible une politique des paysages : pour cela, mieux articuler les différents volets de l'action publique qui relèvent (et continueront de relever) de plusieurs acteurs en créant une Délégation des paysages à vocation transversale placée sous la responsabilité du ministère de la Culture, qui sera facteur de cohérence, d'incarnation et d'efficacité d'une politique nationale du paysage ;
- d'autre part connaître et accueillir la grande diversité des actions autour du paysage.

A/ INCARNER UNE POLITIQUE GLOBALE DU PAYSAGE : VERS UNE DÉLÉGATION DES PAYSAGES ARTICULÉE AVEC LES DIFFÉRENTS MODES D'INTERVENTION EXISTANTS

1/ État des lieux

Avec l'avènement de l'industrialisation, l'organisation des villes et des campagnes a été bouleversée par une recherche d'optimisation fonctionnelle. Quelques exemples, résumés à grands traits : l'occupation quasi complète du foncier, la multitude d'axes de circulation qui, s'entrecroisant et se superposant, entravent la traversée sensible et sereine du paysage comme espace public; l'agriculture intensive, uniquement pensée pour répondre à des logiques de production à grande échelle, qui a gommé progressivement des paysages autrefois formés par la juxtaposition d'une multitude de petites exploitations, enfin la péri-urbanisation pavillonnaire s'implantant sans réflexion préalable globale autour de communes existantes autrefois bâties dans une logique collective.

Face à ces évolutions et risques, un grand nombre de dispositifs législatifs et réglementaires ont été mis en place, relevant d'une pluralité d'acteurs. Trois ministères sont ainsi particulièrement concernés par la politique du paysage : le Ministère de la transition écologique (MTECT), le ministère de la Culture, et le ministère de l'Agriculture.

Les collectivités locales ainsi que des organismes financés par l'Etat et/ou les collectivités locales sont aussi parties prenantes de dispositifs de protection des paysages : Parcs Naturels Régionaux (PNR), Conseils en Architecture, Urbanisme et Aménagement (CAUE), Conservatoire du littoral, Agences d'urbanisme, Maisons de l'architecture...

On trouvera dans le rapport, de la page 19 à la page 24, une présentation détaillée de ces compétences et actions respectives dans le domaine du paysage, qui témoigne de cette réelle attention des politiques publiques dans ce domaine. Mais cet inventaire témoigne aussi d'une grande complexité institutionnelle qui obère la lisibilité d'une politique du paysage.

Pour résumer, trois logiques complémentaires se dégagent des politiques publiques du paysage à l'œuvre :

- La préservation du paysage, qui rapproche le paysage d'un patrimoine commun, un cadre de vie à protéger, à valoriser. On y retrouve les compétences du MTECT, et du ministère de la Culture notamment au travers des missions des Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)
- L'aménagement du territoire et des paysages, qui programme et encadre la planification, les projets urbains et paysagers.
- La sensibilisation au paysage, à travers la mise en valeur par des organes comme les CAUE ou les PNR, dont le rapport relève la capacité de mobilisation et le caractère transversal dont le rôle sur les sujets d'acculturation aux questions paysagères est unique, où les PNR portant aussi une approche transversale et qui associés à la révision des documents de planification urbaine (PLU, SCOT).

Cependant la multiplicité de dispositifs est cause de complexité institutionnelle et obère la lisibilité d'une politique des paysages.

C'est pourquoi sans bouleverser les dispositifs existants - mais en en proposant des enrichissements -, les auteurs préconisent la création pour 5 ans d'une Délégation transversale à laquelle reviendrait la mise en cohérence de ces moyens pour incarner une véritable politique du paysage et développer cette dernière : le groupe présente en annexe, pour concrétiser son propos, un projet de lettre de mission du Premier ministre portant création d'une telle délégation interministérielle au paysage qui aurait pour tâche la mise en œuvre d'un plan national en faveur des paysages et un projet de décret . Le contenu de ces deux textes figurant en annexe explicite les différentes mesures présentées dans ce rapport.

2/ Les propositions du groupe dans le champ institutionnel

S'agissant du ministère de la Culture

- Accroître le champ d'intervention de la direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPAT) sur le non bâti.
- Renforcer les effectifs des architectes des bâtiments de France, eu égard à la lourdeur d'ores et déjà de leurs missions au regard de leurs moyens. Sur ce point les auteurs rejoignent la mission d'information sénatoriale sur le périmètre d'intervention et les compétences des architectes des bâtiments de France ABF, qui plaide pour un tel renforcement.
- Création de postes de paysagistes conseils d'État (PCE) au sein des unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP), qui seraient associés à toute question intéressant le paysage sur tous les champs de compétences des DRAC.
- Création d'une délégation interministérielle au paysage, portée et pilotée par le ministère de la Culture. Elle comprendrait principalement des représentants des ministères suivants : MTECT, ministère de l'agriculture, ministère de l'Éducation nationale, ministère de la santé, ministère de l'économie (au titre du tourisme), ministère des transports, mais comprendrait aussi des personnalités qualifiées issues de la société civile (universitaires, représentants des grandes associations nationales, professionnels du paysage) ainsi que les collectivités locales au travers de leurs fédérations et associations référentes.

Concernant le ministère de l'agriculture

- > Favoriser les pratiques culturelles en milieu agricole
- > Soutenir le développement de l'éducation artistique et culturelle dans les établissements scolaires agricoles, en pérennisant notamment les postes d'enseignants de « socio-culturel ».
- > Initier un titre de cantonnier d'État au même titre que les jardiniers du patrimoine des domaines de l'État.

Création d'un « agenda du paysage », plateforme (d'échelon départemental possiblement portée par des CAUE renforcés) réunissant toutes les activités de sensibilisation au paysage du territoire. Contemporaine et attractive, mise à jour régulièrement, elle devra utiliser des moyens modernes de communication, avec une forte présence en ligne et sur les réseaux sociaux, afin de capter un large public, de tout âge.

Intensifier le soutien en direction des acteurs du champ associatif. L'activité des associations est parfois trop apparentée à des périmètres relevant du loisir ou de pratiques récréatives en amateurs. Or, leurs actions sont nombreuses, diversifiées, et constituent un pan très important de la dynamique du paysage, par exemple au sein des parcs naturels régionaux. Le rapport contient une multitude d'exemples à ce titre.

B/ LES INTERVENTIONS D'AUTRES ACTEURS EN PHASE AVEC LE PAYSAGE

1/ Focus sur la pluralité d'actions existantes

· Le vélo

En France, depuis près de 20 ans, le déploiement d'actions publiques, poussées par un mouvement associatif structuré, accompagne une croissance de plus en plus visible de l'usage du vélo. Certaines villes sont citées en exemple, Bordeaux, Grenoble, Strasbourg, Rennes, La Rochelle, etc. Dans la capitale, en 2024, selon une étude de l'Institut Paris Région, 11,2 % des déplacements s'effectuent à vélo, contre 4,3 % en voiture.

La pratique du vélo participe à la transformation des paysages et favorise leur découverte ou leur redécouverte. L'emprise foncière d'une automobile en stationnement équivaut à celle de 8 vélos. Avec ses 12 500 places de stationnement, le plus grand parking à vélos du monde, inauguré à Utrecht en 2019, constitue un facteur de préservation de l'espace foncier.

· La marche et son développement dans les métropoles

L'Organisation Mondiale de la Santé préconise de faire un minimum de 10 000 pas quotidiens pour se maintenir en forme. Accessible à tout âge, à l'heure du vieillissement de la population, gratuite et simple d'accès, la marche est ainsi le moyen le plus évident pour lutter contre la sédentarité, fléau sanitaire de ce début de 21^è siècle. Marcher, c'est agir pour sa santé.

A l'époque du numérique où tout est accessible instantanément, la marche offre un autre espace-temps, dont les modalités spatio-temporelles vont à l'encontre des rythmes de l'époque.

Depuis le début des années 2000, des sentiers métropolitains se développent. Ces tracés ont pour originalité de parcourir majoritairement les paysages dits « ordinaires » : zones industrielles, commerciales, parcs, grands ensembles, tissus pavillonnaires délaissés, centres anciens de petites villes.

Pour Baptiste Lanaspèze et Alexandre Field, co-concepteurs du GR 2013, qui sillonne la région marseillaise, le sentier assoit une « culture métropolitaine » : fouler ces territoires permet de les saisir dans le détail, dans la lenteur, dans le sensible.

Le groupe propose un développement de ce modèle, en concertation avec l'Académie des sentiers métropolitains ; un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pourrait être lancé pour la réalisation de sentiers urbains.

· Éducation artistique et culturelle et paysage

Des initiatives dédiées au paysage existent d'ores et déjà à l'image du Pôle de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle (PREAC) consacré à l'art et au paysage en Nouvelle-Aquitaine, qui réunit le Frac-Artothèque Nouvelle-Aquitaine, le Centre international d'art & du paysage de l'Île de Vassivière, le Rectorat de l'académie de Limoges, l'INSPE de l'Université de Limoges, le Réseau Canopé, la DRAC Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.

· Des démarches artistiques interagissant avec le paysage

De plus en plus, les artistes plasticiens utilisent le paysage pour aborder des questions environnementales. L'art contemporain intègre des éléments de sensibilisation à l'écologie, et vise à établir un dialogue entre l'œuvre et la nature qui l'entoure, posant des questions sur l'impact de l'homme sur son environnement, incluant des questions écologiques, sociales et philosophiques.

Dans le domaine de la danse, du corps dans l'espace public, des chorégraphes comme Pina Bausch ont expérimenté en plein air, intégrant le paysage naturel dans le langage chorégraphique. Les espaces naturels, comme les jardins, les forêts ou les plages, deviennent des partenaires de danse, ajoutant des éléments propices à l'improvisation pour les danseurs.

Enfin, des démarches hybrides associant sciences humaines, arts vivants et soin se développent à travers des projets situés.

· Le design social adapté aux paysages

L'espace public peut être revisité grâce à des interventions qui viennent stimuler les habitants, les interpeller et les convoquer à se rendre disponibles pour ce qui les entoure. Les interventions artistiques, notamment le théâtre de rue, l'art dans l'espace public comme à Nantes ou au Havre, les peintures murales, etc., participent à cet élan qui cherche à rendre les habitants plus poreux à leur environnement.

Des projets tels que les « rues aux enfants » initiées par la municipalité de Bordeaux ou les « rues aux écoles » initiées par la municipalité de Paris, ont permis de procéder à des aménagements interdisant la circulation automobile et de rendre une partie de l'espace public plus propice aux interactions sociales.

· La méthode des sociotopes : identifier le rôle que peut jouer le paysage en matière d'interactions sociales.

Deux exemples :

Le « Parking day », initié il y a 13 ans, propose ainsi aux habitants d'investir les places de stationnement automobile en y installant, le temps d'un week-end, toutes sortes de plantations, d'espaces de détente, de créations artistiques, d'espaces conviviaux, etc.

A Berlin, l'aéroport international Tempelhof est devenu depuis 2010 l'un des plus grands parcs urbains au monde avec une superficie de 380 hectares qui dépasse celle de Central Park à New-York. Les pistes de l'aéroport accueillent désormais promeneurs, cyclistes, skateboarders, danseurs, etc. Les zones enherbées sont vouées diverses utilisations : jardins potagers, promenade canine, pique-nique, barbecue, détente, lecture, etc.

2/ Des initiatives à adopter ou à renforcer

Le paysage comme objet de création

➤ Créer des lieux de création autour du paysage à l'instar du Centre International d'Art et de Paysage de Vassivière, mais élargi à toutes les disciplines de la création.

➤ Prendre en compte les pratiques hybrides activées par le prisme du paysage dans la création

- > Développer les créations situées en paysage dans les scènes et centres labellisés (centre d'art, CNAREP, Scènes nationales etc)
- > Créer une Journée Nationale des Paysages, à l'instar de celle du Patrimoine et Matrimoine
- > Développer des projets artistiques et pédagogiques de coopération entre acteurs culturels et de l'environnement grâce à l'entrée paysage à l'instar du projet « Paysage en partage »

La pratique du paysage dans le cadre scolaire : généraliser « l'école dehors »

La pratique du paysage dans le cadre scolaire constitue un enjeu sanitaire, social, pédagogique et écologique. Sans volonté d'enjoliver le passé, il est à noter que cette pratique était autrefois largement répandue, avant de tomber en désuétude. Les premières rencontres internationales de la classe dehors, qui se sont tenues à Poitiers du 31 mai au 4 juin 2023, confirment que le mouvement s'amplifie avec pour exemple une centaine d'enseignants impliqués à Rennes, 191 à Paris ou bien dans l'académie de Poitiers qui compte quelques 20 % des écoles dans lesquelles des enseignants font classe dehors.

Le groupe propose une politique ambitieuse avec pour objectif la généralisation de l'école dehors, qui soit portée au ministère de la Culture, par sa Délégation à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC), en lien avec les ministères de l'éducation nationale, de la santé, de la transition écologique, de l'agriculture.

Paysage et soin : deux nouveaux labels proposés

- > Un label « paysages du soin »

Les paysages sont une résultante de notre existence sur cette planète, et nous disposons là d'un sujet inépuisable autour duquel refonder une éducation populaire et collaborative. Ce label concernerait des paysages reconnus pour leur articulation entre qualités environnementales, paysagères, présence d'écosystèmes, des pratiques agricoles vertueuses et des liens sociaux corrélés.

- > Un label « paysages à soigner »

Les « Paysages à soigner » sont des territoires dont on constate qu'ils ont subi des dommages importants et qu'une restauration est à engager. Ces paysages ont aussi besoin que l'homme revienne à leur chevet et réapprenne quels en sont les rouages, les écosystèmes et les principes sociaux qui s'y organisent. Ces lieux seraient dédiés à ces publics venus pour apprendre et aider. Les « Paysages à soigner » comporteraient un volet d'apprentissage, de sensibilisation au paysage et au génie rural. Des travaux de restauration naturelle, de replantation, de rénovation du génie rural feraient également partie des programmes qui s'y tiendraient.

3/ Transport public et paysage

Avec plusieurs millions d'usagers par jour, répartis dans les trains, bus, cars, tramways, le temps passé dans les transports publics est assurément l'espace-temps le plus important de contact de la population au paysage.

Le temps passé sur les téléphones lors de ces trajets est lui aussi important. Le groupe propose de construire une application ad hoc des paysages traversés. Nourri de contenus culturels digitaux, le téléphone pourrait devenir l'audio-guide d'un paysage : histoire des paysages montrée à travers des peintures anciennes, photographies d'archives, cartographies anciennes... Le paysage contemporain serait analysé par des paysagistes, des géographes, des botanistes, des urbanistes sous forme de vidéos ou de podcasts. Il pourrait être aussi déclamé par des conteurs, mis en musique par des chansons liées aux sites traversés. Des créations artistiques conçues en écho avec le trajet, tant visuelles qu'auditives, ouvriraient ainsi de nouveaux horizons sur le quotidien.

Enfin, l'art public du second XXème siècle est souvent indissociable d'une dimension performative politique et sociale, au service des convictions des artistes qui recherchent un effet sur le public, non pas d'assentiment immédiat mais de réaction, de transformation.

4/ Paysage et éducation populaire

Afin de développer des projets de lecture du paysage hors du cadre scolaire, le ministère de la Culture pourrait opérer des rapprochements entre acteurs de l'Éducation populaire et les CAUE, écoles d'architecture, maisons de l'architecture, etc. Pour cela, il pourrait s'appuyer sur les liens bien établis avec les réseaux de l'Éducation populaire au niveau national mais également renforcés récemment à l'échelon régional avec l'installation, au cours du dernier trimestre 2024, de comités régionaux « Culture – Education populaire ».

Des modules de lecture de paysages urbains et ruraux encadrés par des professionnels, pourraient d'ailleurs être proposés dans le cadre de la formation dispensée auprès des jeunes dans le cadre du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA).

5/ Une perspective territoriale : Paysages de Guyane

Le rapport contient enfin une approche située en Guyane montrant la nécessité de toujours appréhender un lieu dans sa globalité, relevant ses caractéristiques, histoire et pratiques culturelles.

Au vu de l'ensemble des défis que doit relever la société guyanaise, la Guyane pourrait être un véritable laboratoire d'innovation sociale, culturelle et environnementale dans le but de répondre aux défis nationaux de tensions entre changement climatique, biodiversité, préservation de l'environnement et développement.

Une étude riche et une recommandation globale à découvrir in extenso dans le rapport !

6/ En conclusion : le paysage comme élément de droits culturels et de la démocratie culturelle

On le voit, le rapport inscrit la portée culturelle du paysage avec celui des droits culturels, droits fondamentaux inscrits à l'article 1 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948, pour se situer dans la lignée de la convention de Faro de 2005 : « un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution ». La prise en compte du paysage constitue l'un des éléments fondateurs des droits culturels d'une personne ou d'un groupe.